



C/2023/909

22.11.2023

**Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)**

*[Publié en application de l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) n° 1907/2006 <sup>(1)</sup>]*

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2023/909)

---

<sup>(1)</sup> JO L 396 du 30.12.2006, p. 1.

## Décision d'octroi d'autorisation

Référence de la décision <sup>(1)</sup>	Date de la décision	Dénomination de la substance	Titulaire de l'autorisation	Numéro de l'autorisation	Utilisation autorisée	Date d'expiration de la période de révision	Motivation de la décision
C(2023) 7339	15 novembre 2023	Trioxyde de chrome N° CE 215-607-8, n° CAS 1333-82-0	Ideal Standard Vidima AD, 53 Marin Popov Street, 5400 Sevlievo, Bulgarie	REACH/23/21/0	Galvanoplastie de différents types de substrats avec du trioxyde de chrome en vue d'obtenir des surfaces fonctionnelles présentant une haute durabilité et un aspect argenté brillant ou mat pour des applications dans le domaine sanitaire	31 décembre 2028	Conformément à l'article 60, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 1907/2006, les avantages socio- économiques l'emportent sur les risques qu'entraîne l'utilisation de la substance pour la santé humaine et pour l'environnement et il n'existe pas de substances ou de technologies de remplacement appropriées.
			Ideal Standard Produktions-GmbH, Röntgenstraße 9, 54516 Wittlich, Allemagne	REACH/23/21/1			
			Ideal Standard Vidima AD, 53 Marin Popov Street, 5400 Sevlievo, Bulgarie	REACH/23/21/2			

<sup>(1)</sup> La décision est disponible sur le site web de la Commission européenne à l'adresse suivante: [Authorisation \(europa.eu\)](http://authorisation.europa.eu).